

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 19/07/2021*

**Délibération N° 2021 - 28 : PLU – Recours gracieux de M et Mme Grenier**

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué 07 juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents** : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUITHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, DUSSERT Sandrine, MAYET Christelle, DUSSERT Cédric

**Étaient absents et excusés** : PISTOLET William

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : OUGIER Jean Patrick

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du recours gracieux des époux Grenier reçu le 18 mai 2021 dirigé contre la délibération d'approbation du PLU du conseil municipal en date du 05 mai 2021.

Ce recours gracieux vise à obtenir la constructibilité de la parcelle 1436 et partie de la parcelle 1826 sur le hameau de Puy le Haut. Ils fondent notamment leur demande sur l'avis favorable du commissaire enquêteur et leur capacité à raccorder aisément leur parcelle aux différents réseaux.

La demande a été examinée en commission de travail, elle se heurte notamment à l'avis de la CDPENAF en date du 17 octobre 2019 qui était déjà réservé sur l'extension des hameaux et en particulier de celui de Puy le Haut. Qu'ainsi à Puy le Haut ainsi que sur plusieurs autres hameaux où la constructibilité de diverses parcelles était soutenue par le commissaire enquêteur, il n'a pas été jugé possible de répondre favorablement. L'extension initialement dessinée a d'ailleurs été réduite pour respecter l'esprit de l'avis CDPENAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de rejeter le recours gracieux de M et Mme Grenier

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
PICHOU Christian

